

Dém'Act

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT : LP A. CROIZAT

40220 TARNOS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : **2016 - 2017**

Séance n° 6 du 06/04/2017

Date de convocation : 23/03/17

Présidence de : **M. LESCA Philippe**

Quorum : **oui**

Nombre des présents : **15**

Nombre d'absents excusés :

ORDRE DU JOUR :

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2017

II – AFFAIRES FINANCIERES

- Présentation du Compte financier 2016 (*voir documents joints : Compte financier, Rapport de l'Agent Comptable, Rapport de gestion du Chef d'établissement*).
- Décisions Budgétaires Modificatives (*pour information et vote*).
- Convention d'hébergement des internes filles au Lycée René Cassin pour la rentrée 2017
- Conventions d'adhésion aux groupements de commandes alimentaires

III – PEDAGOGIE

- Point sur le Projet Etablissement 2017/2021
- Sortie pédagogique 1 MVA
- Précisions sur les modalités de remboursement de PFMP
- Information sur l'organisation du DNB renouvelé session 2017

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 06 avril 2017

TITULAIRES				SUPLEANTS					
* Membres de l'administration				P	A	E	P	A	E
	M. LESCA Philippe	Proviseur	X						
	M. DAGUERRE Bruno	Proviseur-Adjoint	X						
	M. CORBARD Serge	Chef des Travaux	X						
	Mme DOMENGE Pascale	Gestionnaire	X						
* Représentants des collectivités									
Commune :	M. GONZALES Christian		X						
Group. Commune :	Mme DUPRE Anne		X						
Région :	M. KERROUCHE Eric			X		Mme NADAU Marie Françoise			
	M. BESSET Michel				X	M. FROUSTEY Pierre			
Personnes qualifiées :	Mme LARCHÉ Gaëlle			X					
	X								
* Personnel d'Enseignement et d'Education									
* Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service									
	M. VOINEAU David		X			M. CAPRAIS Nicolas			
	Mme BOULANGE Evelyne		X			Mme BARBRAUD Sandra			
	M. BOURGOIN Jean François				X				
* Parents d'Elèves									
	Mme SIGARD Aline		X						
	Mme AUSSAGE Isabelle			X					
	Mme COLOM Laetitia		X						
	Mme BRIFFE Nadia		X						
* Elèves									
	M. BRIFFE Arnaud		X						
	M. DEHEZ Teddy		X						
	Mme GONZALES Morgane		X						
	M. PROOT Damien		X						
	Mme TOUMAZEAU Laetitia			X					

RUBRIQUE I. Conseil d'Administration (C.A.)

15 membres sont présents

Le quorum étant atteint, Monsieur LESCA ouvre la séance à 17h40.

Monsieur David VOINEAU est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

1. Ordre du jour

M. LESCA donne lecture de l'ordre du jour.

Deux points sont rajoutés à celui-ci :

- précisions sur les modalités de remboursement de PFMP
- information sur l'organisation du DNB rénové session Juin 2017

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 27 mars 2017

La rédaction du PV est toujours en cours – sans objet-

RUBRIQUE II. Affaires financières

-Présentation du compte financier 2016

Mme DOMENGE, agent comptable, présente le compte financier qui s'articulera en 2 temps :

1 - Présentation du compte rendu de gestion de l'année 2016 suite à l'adoption du budget en novembre 2015

Ce compte rendu est l'équivalent d'un bilan d'entreprise.

Concernant les recettes :

- Dotation Globale de Fonctionnement (237 212€) et Taxe d'Apprentissage (37 794.79€)
- Subventions complémentaires de la collectivité de rattachement (Région Nouvelle Aquitaine) pour 52 000€ environ.
- Le GRETA (21 300€) pour des formations organisées au Lycée en chaudronnerie et maintenance véhicule. (actions ayant occasionné 17 000€ d'achat de matières d'œuvres)
- l'hébergement des gendarmes (été 2016) et des stagiaires du CEMEA : 12 700€
- les objets confectionnés (2 400€)

A ces recettes, s'ajoutent :

- des dotations en nature de la part de la Région (casiers, matériel informatique, EPI (Equipement de Protection Individuelle) pour les personnels de service.
- la restructuration de la plonge durant l'été 2016 (travaux à hauteur de 160 000€)

Concernant les dépenses :

Service AP (Activités Pédagogiques) :

Les dépenses liées à l'enseignement général sont en baisse et celles liées à l'enseignement professionnel sont en hausse (+26%)

Les dépenses de l'enseignement professionnel sont financées essentiellement par la taxe d'apprentissage (64%)

Ce service présente un résultat positif à hauteur de 7 824.65€

Service VE (Vie de l'Elève) :

La principale dépense de ce service est liée au versement de l'ARR (Aide Régionale à la Restauration)

On trouve également dans ce service des dépenses suite à l'utilisation du fonds social lycéen et des actions éducatives à destination des élèves.

Ce service présente un résultat positif (469.14€).

Service ALO (Activité Logistique) :

La principale dépense de ce service est liée à la viabilisation. A noter, cependant une baisse de 3000€ par rapport à 2015 qui est due à une diminution du tarif de l'électricité.

On trouve également dans ce service des dépenses de maintenance (fournitures, contrats d'entretien) et des frais de communication.

Ce service présente un résultat positif (16 313.43€)

Service SRH (Service Restauration et Hébergement) :

Les dépenses (ainsi que les recettes) sont en hausse du fait d'une augmentation d'effectif.

Le coût du repas (dans l'assiette) reste stable à hauteur de 2.29€.

Ce service présente un résultat positif de 9 146.77€.

Service SBN (Service des Bourses Nationales) :

Ce service est en équilibre en dépenses et recettes (service "boîte aux lettres")

Le montant du service est en baisse par rapport à 2015 du fait d'une diminution du nombre de boursiers.

Le système de calcul des bourses nationales a été modifié en septembre 2016 et nous fonctionnons actuellement avec 2 réglementations en parallèle.

A noter également, que les remises de principe ont été abrogées en septembre 2016.

Question de Mme DUPRE sur les bourses au mérite : Ces bourses sont accordées aux élèves boursiers ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au DNB.

Service des rémunérations :

Le Lycée est mutualisateur pour la rémunération des AED du département des Landes. (AED Rectorat et du Conseil Départemental 40 dans le cadre de l'opération "un collégien, un ordinateur portable").

C'est également un service "boîte aux lettres" : les subventions du Rectorat, de l'ASP (Agence de Service des Paiements) et du Conseil Départemental 40 servant à la rémunération des AED.

Ce service représente une masse financière de 9 000 000€ soit 92% du budget annuel.

Service OPC (Opérations en Capital) :

Ce service retrace l'ensemble des achats supérieurs à 800.00€ HT

Les dépenses s'élèvent à 29 228.75€ financés par la Région, la Communauté de Communes, la Taxe d'Apprentissage, les fonds propres du lycée et des dons (2 véhicules de la société Marieta).

2 - Présentation du compte rendu comptable permettant d'analyser la situation financière du Lycée Professionnel

A partir des données précédentes, l'agent comptable calcule des indicateurs permettant d'analyser la santé financière de la structure.

Le résultat de l'exercice 2016 s'élève à 34 190.24€ :

- Service Général : + 25 043.47€

- SRH : + 9 146.77€

Pour information le résultat 2015 s'élevait à environ 1 200€ (soit une forte disparité d'une année à l'autre).

De ce résultat, il faut déduire les amortissements (notion non monétaire liée à l'amortissement - perte de valeur - du matériel immobilisé). On obtient ainsi la CAF.

La CAF (Capacité d'Autofinancement) s'élève alors à : 39 719.22€

De cette CAF, on déduit les immobilisations acquises sur fonds propres dans le courant de l'année 2016 et on obtient ainsi la VFDR (Variation de Fonds de Roulement) pour 2016 soit 35 509.62€

Le Fonds de Roulement (FDR) au 31/12/2015 (174 845.06€) + VFDR 2016 (+35 509.62€) nous donne le FDR au 31/12/2016 = 210 354.88€

De ce Fonds de Roulement, on calcule la trésorerie et la capacité à prélever.

La trésorerie (compte trésor, caisse, chèques à l'encaissement et moins les virements à payer) s'élève à 343 328.05€ au 31/12/2016.

La capacité à prélever : Sur le FDR on ne peut pas tout prélever. Il faut déduire les stocks (leur financement) et les créances (qui tant qu'elles ne sont pas recouvrées par le lycée présentent un risque).

Au 31/12/2016, la capacité à prélever (FDR-stocks-créances) est négative (-24 038.21€).

Le recouvrement : Le taux de non recouvrement est en baisse par rapport à 2015. Le taux de recouvrement est à hauteur de 96%.

Le taux de charge à payer concerne les factures non parvenues au 31/12/2016.

Ce taux est très faible (0.09%) du fait des rémunérations des AED obligatoirement payées avant le 31/12.

Le patrimoine

Sa valeur s'élève à 759 391.35€

Si on déduit les amortissements, il est de 311 715.19€ (taux de vétusté à 58.95%)

On ainsi estime que ce patrimoine a vécu "la moitié de son temps".

Ce patrimoine est constitué en grande partie par des installations techniques, matériels, outillages, financés principalement par la collectivité.

Reliquats de subventions au 31/12/2016 à ouvrir au budget 2017

- Crédit LOLF (Etat) : 7 578.54€

- Taxe Apprentissage : 820.83€

- Subventions de la Région : 15 138.97€

- Autres : ARS (1 800€), MILDT

Conclusion : la capacité à prélever est négative (-24 038.21€) pour la 2nde année consécutive toutefois dans une proportion moindre qu'en 2015 (-48 355.62€).

Le Conseil d'Administration vote l'adoption du compte financier sans réserve à l'unanimité

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

Numéro d'acte généré : 43

M. LESCA propose au CA une affectation linéaire du résultat (+34 190.24€) comme suit :

- Service Général : + 25 043.47€

- SRH : + 9 146.77€

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

Numéro d'acte généré : 44

- **Sortie pédagogique 1MVA**

Dans le cadre d'un projet de classe porté par M. DARTHAYETTE, professeur, une sortie est proposée aux élèves de 1^{ère} Maintenance des Véhicules (16 élèves) sur un circuit automobile, à Pau Arnos.

Date prévue : 17 mai 2017 (1 journée)

La participation s'élève à 140.00€ par élève.

Question de Mme DUPRE sur l'éventualité ou des élèves ne pourraient financer cette sortie. M. LESCA précise que dans ce cas, on utiliserait le Fonds Social Lycéen.

Ce projet incluant une participation de 140.00€ par élève est soumis au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

Le projet est adopté à l'unanimité.

Numéro d'acte généré : 45

- **DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) pour info et pour vote**

Pour info : réaffectation d'une subvention MELEC (3 472.70€) du service AP vers OPC

Pour vote : Face à notre capacité à prélever au 06/04/2017 (149 577.57€), M. LESCA propose un prélèvement à hauteur de 34 020€.

M. CORBARD (Chef des travaux) précise que ces différents investissements concernent plusieurs filières (MELEC, MV, SN, MS)

Ainsi pour faire face à la montée en puissance du bac pro MS, l'achat d'un portique mobile de sécurité (4500€) ainsi que des détecteurs de métaux manuels (500€) sont proposés.

Pour la section MV, proposition d'achat de 2 nouveaux véhicules pédagogiques afin de renouveler le parc automobile (4000€)

Achat de mobilier (5000€) : rayonnages pour assurer le déménagement des archives et du mobilier pour le nouveau local CPE/Vie scolaire qui sera restructuré durant l'été 2017.

Achat de 2 ordinateurs pour l'administration (1200€)

Foyer des lycéens : 1000€ pour des projets à déterminer.

M. LESCA propose cette DBM au vote

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

La DBM est adoptée à l'unanimité

Numéro d'acte généré : 46

- **Convention d'hébergement des internes filles au Lycée René Cassin pour la rentrée 2017**

Cette convention tripartite (lycée Ambroise Croizat, lycée René Cassin et Conseil Régional Nouvelle Aquitaine) précise les conditions d'hébergement des internes filles à partir de la rentrée de septembre 2017.

La capacité de l'internat de notre lycée devenant trop juste face aux demandes croissantes, une solution permettant à la fois de pouvoir accueillir plus de filles internes et de gagner en nombre de places pour les garçons a été recherchée sur l'agglomération bayonnaise, à proximité de notre établissement.

Un étage de l'internat du lycée Cassin pourra ainsi être dédié à l'hébergement des internes filles du lycée A. Croizat à concurrence de 25 élèves maximum.

Le coût du transport des internes filles entre le lycée Croizat et le lycée Cassin sera pris en charge par la Région.

M. LESCA soumet la convention au vote

VOTE: CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

La convention est votée à l'unanimité

Numéro d'acte généré : 47

- **Convention d'adhésion aux groupements de commandes alimentaires**

il s'agit de renouveler l'adhésion à 2 groupements de commandes alimentaires pour 2018 :

- Produits laitiers-charcuterie

- Produits surgelés-Epicerie

Ces marchés permettent de travailler sur les prix mais également sur la qualité des produits. Cela se concrétise par des dégustations pour sélectionner les produits des marchés alimentaires ainsi que par la volonté de travailler avec des produits locaux.

M. LESCA soumet la convention « Produits laitiers-Charcuterie » au vote

VOTE: CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

La convention est adoptée à l'unanimité

Numéro d'acte généré : 48

M. LESCA soumet la convention « Produits surgelés-Epicerie » au vote

VOTE: CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

La convention est adoptée à l'unanimité

Numéro d'acte généré : 49

- **Modalités de remboursement des frais liés au PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel)**

A ces modalités, déjà été votées en Conseil d'Administration M. LESCA souhaite apporter une clarification de l'article 5. Par cette modification, le recours à des transports marchands et les lieux de stages très éloignés nécessiteront une autorisation préalable du chef d'établissement afin d'éviter des demandes de remboursements de frais prohibitifs.

M. LESCA soumet cette modification au vote

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

Numéro d'acte généré : 50

RUBRIQUE III. Pédagogie

- **Point sur le projet d'établissement 2017/2021**

M. LESCA présente la démarche qu'il a retenue pour actualiser le projet d'établissement et l'inscrire dans le nouveau projet académique.

Un Comité de Pilotage a été constitué, avec des représentants de l'ensemble des parties de la communauté éducative (enseignants, parents, élèves, personnels administratif et de service), et s'est déjà réuni.

Une demi-journée de travail a été organisée mercredi 22 mars, (après-midi).

Tous les enseignants étaient convoqués ainsi que d'autres personnels de la communauté éducative (parents d'élèves,...), et ont travaillé en ateliers sur des thématiques différentes (5 Ateliers).

Une synthèse des travaux et propositions sera présentée en Comité de Pilotage, avant d'être soumis au vote lors du prochain Conseil d'Administration.

• **Précisions sur la 1ère session du DNB rénové de Juin 2017**

M. DAGUERRE présente au CA les modifications apportées au DNB rénové à partir de la session de juin 2017.

Trois épreuves écrites, déjà existantes, mais modifiées.

Le contrôle continu est remplacé par la validation du socle commun de compétences, avec ses 8 domaines.

Concernant l'épreuve orale, l'histoire des Arts est supprimée au profit d'un oral lié aux EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) inscrits dans le parcours des élèves.

Deux EPI actuellement étudié au lycée, pour notre classe de 3PREPRO, dont l'un sur la thématique de la conquête spatiale.

La durée de l'épreuve orale sera de 15 minutes.

Cette épreuve doit être organisée à compter du 15/04/2017. Au lycée, pour nos élèves de 3ème PREPRO, la date prévue est fixée au lundi 12 juin 2017 en matinée.

Concernant les élèves actuellement en 2^{nde}, qui repassent le DNB en candidat libre (20 élèves inscrits):

- Il se déroulera au collège de Labenne (lieu de centre d'examen pour les écrits du DNB de nos élèves)

- Leur oral portera sur des éléments de leur parcours (séquence d'observation en entreprise effectuée en 3ème et sur l'oral "histoire des arts" pour 1 élève).

M. LESCA soumet la proposition d'organisation de l'oral des 3PREPRO au vote

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

Numéro d'acte généré : 51

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LESCA lève la séance à 19h18.

Du Conseil d'Administration, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont conjointement participé Monsieur LESCA et Monsieur VOINEAU.

Il est signé du Président et du Secrétaire de Séance.